



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 décembre 2023

#### Délibération n° 46

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
mardi 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
22/12/2023

#### **Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

#### **Ont donné procuration** :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

#### **Absent(e)s** :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME

**Secrétaire de séance** : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H 45

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

<b><u>Objet</u></b> :	Ecole Jeanne d'Arc - rénovation : actualisation du plan de financement
-----------------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

Le projet d'aménagement de l'école Jeanne d'Arc a été validé par délibération du 21 décembre 2021.

Afin d'optimiser les financements, une subvention de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 (DSIL) et du Département sont sollicitées.

Le plan de financement actualisé serait le suivant :

Financeurs	Montant	Taux
<b>ÉTAT DSIL 2024</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>7,66 %</b>
ÉTAT FONDS VERT	400 000,00 €	10,21 %
FEDER 2021-2027 Axe 2	522 981,00 €	13,35 %
RÉGION	1 216 103,00 €	31,05 %
Agglomération via ADEME	58 000,00 €	1,48%
<b>DÉPARTEMENT</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>7,66 %</b>
VILLE	1 119 421,00 €	28,59 %
<b>TOTAL des dépenses HT</b>	<b>3 916 505,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

À la part revenant à la Ville s'ajoute le montant de la TVA pour 783 301 €, soit un montant total restant à charge de la Ville de 1 902 722 €, avant récupération du FCTVA.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 11/12/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le plan de financement actualisé de l'école Jeanne d'Arc,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 18 décembre 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 18  
décembre 2023